



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédures

Question écrite n° 22057

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins de connaître le taux définitif de classement sur les infractions poursuivables en 2012.

Texte de la réponse

Le taux de classement sur les infractions poursuivables a été de 11 % en 2012 car le taux de réponse pénale s'est élevé à 89 % (source : cadres du parquet-SID).

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22057

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3221

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13302